

**de VILAR I**

(Achard, puis de Vilar)

BCU, ms. L 1935/10

de V I L A R (I)  
=====

(Achard, puis de Vilar)

famille bourgeoise de Frabourg, qui possédait  
la seigneurie de Villars-sur-Glâne.

- v.1170 Willelme Achardus est témoin d'une renonciation et d'une donation de Rodolphe de Montagny en faveur du couvent de Hauterive, v.1170 (RH 121.-LDA 280,259)
- v.1170 Willelmus Achas<sup>r chevâr</sup> est témoin d'un abandon de Conon fils de Conon de Utoldenges en faveur du couvent de Hauterive, v.1170 (RH 122.- LDA 264) *ZOB 2092,82-*
- 1178-82 Willelmus Achar est témoin d'une confirmation de donation d'Alioliz de Lixa en faveur du couvent de Hauterive, entre 1178 et 1182 (RH 203.- LDA 17, 153, 240) *X'*
- 1182 Willelmus Achars est témoin de la charte par laquelle Roger, évêque de Lausanne, autorise les batons de Fribourg à se faire ensevelir dans les monastères de Hauterive, Mulinimont et Payerne; VIII Ides de VI.(o.VI) 1182 (RH 247.- Act: Hauterive 111 3.- RDF 1 4) *ZOB 2066.*
- v.1182 Guillelmus Achardus est témoin d'une donation d'Alior de Lixi en faveur du couvent de Hauterive, v.1182 (RH 252.- LDA 205)
- 1182-1211 Willelmus Achardus est témoin de l'acte par lequel Rodolphe de Montagny met fin à un différend qu'il avait avec le couvent de Hauterive, au sujet de la Duchille d'Ommens et de la terre d'Escuvillens; entre 1182 et 1211 (RH 255.- LDA 279)
- 1201-28 Willelmus Achars est témoin d'une confirmation de donation faite par Conon de Prez en faveur du couvent de Hauterive; entre 1201 et 1228 (RH 324.- LDA 244)

- v.1212 Pierre achar est témoin d'une approbation de donation faite au couvent de nauterive par les fils de Cono de matran, v.1212 (RM 332.- Lm 283)
- 1214 Pierre achars, chevalier, est témoin d'une approbation de donation au couvent de nauterive par Richa épouse de Ulric chevalier de Cressier, 1214 (RM 334.- AEF: Nobil. Altarip. 11 5)
- 1217 Pierre achars, chev., est témoin de la composition d'un différend entre le couvent de nauterive et Berthold chevalier de Birlaret, 1217 (RM 344.- AEF: nauterive, 11.suppl. no.3)
- 1228 Pierre achardus, chevalier, bourgeois de Ribourg, pour le salut de son âme et de celle de Yta son épouse, d'accord avec ses fils ~~Willelme, Ulric et Pierre~~, <sup>Warnerus</sup> donne au couvent de nauterive un cens de 10 sols a percevoir a Cormanon; il donne en outre, au même couvent, ~~un cens de 6 sols a percevoir a Zenuvaz~~, ainsi qu'un autre pour son fils warnerus, a percevoir a Cormanon, 1228 (RM 379.- AEF: nauterive 1.suppl. No.5)
- 1229 Pierre achar, chevalier, est témoin d'une ratification de Ghéba et Naaliz (épouse et fille d'Aymo de Montagny) d'une renonciation en faveur du couvent de nauterive par ledit aymo de Montagny, 1229 (RM 388.- AEF: nauterive VII,3)
- 1230 Petrus achardus est témoin d'un arrangement conclu entre le couvent de nauterive et les quatre frères de Villarsivriaux, 1230 (RM 398.- AEF: D 2 /!//)
- 1237 Pierre achardus, seigneur de Vilar, notifie que <sup>son</sup> ~~ses~~ fils Ulric, du consentement de ses autres fils Willelme et Pierre, a donné au couvent de nauterive un cens de 5 sols rière Scuviliens; lui-même et ses 2 fils donnent aussi 2 s. a prelever sur le même tènement d'Scuviliens, et ce pour le repos de l'âme d'un autre de ses fils, nommé warnerus, 1237 (RM 420.- AEF: Illens 02).
- 1239 Petrus achardus et son fils Willelme, chevaliers, sont témoins d'une donation faite par Conrad de Walchenrengen chevalier a Thibert de Rumorin, donzei, 1239 (RM 426.- AEF: nauterive, q Glâne 1)
- 1239 Pierre achars est témoin d'un accord passé entre le couvent de nauterive et Jocelin de Corbieres; 1239 (15.VII) 1239 (RM 425.- AEF: nauterive A 3)
- 1242 Petrus seigneur de Vilar donne au couvent de nauterive plusieurs cens pour l'onneur son anniversaire, donation qui est ratifiée par son épouse, par ses fils Willelme et Pierre, par les épouses de ces derniers, et par leurs enfants Ulric et Pierre, 1242 (RM 433.- AEF: Illens 47)

1231 P. Achar, chevalier, est témoin de la charte par laquelle  
Gottfried d'Oltingen et ses fils abandonnent à Notre-  
Dame de Lausanne leurs biens sis à Malinach, et l'avouerie  
de ce lieu; Lendemain ss. Jacques et Christophe (26.VII)  
1231 (MOR VI 008, 111<sup>3</sup> 087) 208 n°182: Lendemain au ss Jacques & Christophe (26.VII)

- 1227 Willelme fils de Pierre Achardus, tient en fief de Rodolphe le Jeune, comte de Gruyere le fief que son grand-pere et son frere tenaient du seigneur de Montsalvens, a Botterens, Echarlens, Vilar devant Pont, S. Saphorin et Autigny. Le comte y ajoute divers biens sis a Grangettes, Estavayer-le-Grioux et Autigny; 1227 (ms 375.- mss: Hauterive n 5)
- 1228 Willelme et ses freres donnent leur consentement a une donation faite par leur pere Petrus Achardus en l'aveur du couvent de Hauterive, 1228 (ms 379.- mss: Hauterive, 1. suppl. no. 5)
- 1228/9 Willelme fils de Pierre Acharz est temoin d'une ratification par Willelme d'Englisberg d'une donation faite en l'aveur du couvent de Hauterive par son frere Conrad d'Englisberg; S. Benoît 1228 (21. III. 1229 n. s.) (ms 380.- mss: Hauterive A 2.- no 55).
- 1237 Willelme et Pierre, freres, fils de Pierre Achardus, seigneur de Vilar, donnent leur consentement a une donation faite par leur pere en l'aveur du couvent de Hauterive; LA 1237 (ms 420.- mss: Illens 02)
- 1239 Petrus Achardus et son fils Willelme, chevaliers, sont temoins de la donation faite par Conrad de Walchenrengen chevalier a Wibert de Rulmorn, donzel, 1239 (ms 420.- mss: Hauterive, q. Glâne 1)
- 1241 Willelme de Vilar, chevalier, est temoin d'une assignation de cens faite par Willelme de Miserie en l'aveur du couvent de Hauterive, 1241 (ms 431.- mss: Hauterive 1. suppl. 29)
- 1241-43 Wil. de Wiler et P. son frere sont temoins d'un acte, entre 1241 et 1243 (Wurstemberger, Peter II., No. 143<sup>D</sup>)
- 1242 Willelme et son epouse, son frere Pierre et son epouse donnent leur consentement a la donation que fait leur pere Petrus seigneur de Vilar en l'aveur du couvent de Hauterive pour la fondation de son anniversaire, 1242 (ms 433.- mss: Illens 47)
- 1243 Willelme, chevalier, seigneur de Vilar, est temoin d'une notification de donation en l'aveur de Hauterive, donation faite par Pierre Mayor de Natran, 14. 1243 (ms 435.- mss: Hauterive, 1. suppl. 17)
- 1245/6 Willelme de Vilar, chevalier, est temoin d'une donation faite au couvent de Hauterive par Albert de Ultrajor, de Frisbourg, 14. III. 1245 (6 n. s.) (ms 448.- mss: Hauterive, 1. suppl. 58)
- 1246 Willelme de Vilar, chevalier, est temoin d'une donation faite au couvent de Hauterive par Albert de Ultrajor et par Agnina son epouse, 1246 (ms 452.- mss: Hauterive, 1. suppl. 59)
- 1248 Willelme de Vilar, chevalier, et Petrus de Vilar sont temoins d'une donation faite au couvent de Hauterive par Conrad de Maggenberg et son epouse Brunessent, 1248 (ms 473.- mss: Hauterive I suppl. 64)

- 1250 willielme de Vilar, chevalier, est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Pierre de Vilar, chevalier, VII.1250 (n° 505.- AEF: Hauterive II. suppl. no. 24)
- 1254/5 willielme de Vilar et Pierre Dives représentent les bourgeois de Fribourg dans un compromis passé entre ces derniers et les hommes-liges de Pierre de Savoie; Jeudi ante mediam quadragesimam 1254 (25.11.1253 n.s.) (Wurtemberg, Peter II., vol. IV no. 387 a)
- 1259 willielme de Vilar, chevalier, est témoin d'un arrangement passé entre le couvent de Hauterive et Conrad de Maggenberg; Samedi ap. octave de S. Jacques ap. (2.VIII) 1259 (n° 527.- AEF: Hauterive n° 3)
- +av. 1263 Il mourut avant le 24.11.1263, date à laquelle son fils willielme est dit fils de l'eu willielme chevalier de Vilar Samedi ap. octave de S. Martin (24.11.) 1263 (n° 551.- AEF: Hauterive G 5)
- 1263 Il avait épousé isabelle qui donne son consentement à un arbitrage mettant fin à un différend existant entre les onzels willielme et Pierre de Vilar, d'une part, et le couvent de Hauterive d'autre part; elle y apparaît comme mère de willielme (?), Rodolphe, Jacques et Ulrich de Vilar; IV.1263 (n° 544.- AEF: Hauterive I. suppl. 9)

- 1228 Willelme, warnerus, Uldric et Pierre donnent leur consentement a une donation faite en faveur du couvent de Haute-  
rive par leur pere Petrus Achnardus, chevalier, bourgeois  
de Fribourg. Par le même acte, Pierre A. donne aussi, a  
Haute-  
rive, au nom de warnerus, un cens a percevoir a  
Cormanon, 1228 (RM 379.- AEF:haute-  
rive 1.suppl.5)
- +av.1237 Il mourut av.1237, époque a laquelle son père Petrus  
Achnardus, seigneur de Vilar, donna au couvent de Haute-  
rive un cens de 5 sols riere Scuvillens, et ce pour le repos de  
l'âme de son fils warnerus (RM 420.- AEF: illiens 02)



- 1228 Uldric et ses freres donnent leur consentement à une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par leur pere Petrus Achardus, pour le repos de son âme, 1228 (M 379.- AEF: Hauterive Lsuppl.5)
- 1237 Petrus Achardus, seigneur de Vilar, notifie que son fils Uldric, du consentement de ses autres fils, Willelme et Pierre, a donné au couvent de Hauterive un cens de 5 sols à percevoir a Escuillens, lA.1237 (M 420.- AEF: Ailens No.02)

- 1228 Pierre et ses freres donnent leur consentement a une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par leur pere Petrus Achnardus, chevalier, bourgeois de Fribourg, 1228 (RM 379.- AEF: hauterive 1.suppl.5).
- 1237 Willelme et Petrus donnent leur consentement a une donation faite par leur frere Uldric, tous fils de Petrus Achnardus, en faveur du couvent de Hauterive, LA.1237 (RM 420.- AEF: illens 62)
- 1242 Willelme et Petrus ainsi que leurs epouses et leurs enfants Uldric et Petrus donnent leur consentements a une donation faite par leur pere Petrus, seigneur de Vilar, en faveur du couvent de Hauterive, pour fonder son anniversaire, 1242 (RM 433.- AEF:illens 47)
- 1241-43 Wil.de Wiler et son frere P. sont temoins d'un acte, entre 1241 et 1243 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV no.143 b)
- 1248 Pierre de Vilar donne à Pierre de Savoie tout ce qu'il possede a Tornay-le-petit et provenant de son patrimoine; Pierre de Savoie le lui remet en fief, et Pierre de Vilar lui en prête hommage; III kal.V (29.IV) 1248 (Wurstemberger, Peter II., vol.IV no.213φ.-ADR XIX n°1328)

- 1263 Guillaume, bourgeois de Fribourg, fils de feu Guillaume de Vilar, chevalier, achete en franc alleu, pour le prix de 5 lb. laus., a Pierre de Nugiroids, donzel, 7 poses de terre et plusieurs pres sis a Nierlet; Samedi ap. octave de S. Martin (24.11) 1263 (RM 551.- ALF: Hauterive G 5)
- 1263 Guillaume et Pierre, donzels, coseigneurs de Vilar-le-Fer-roi, ainsi que les hommes de Vilar et de Cormanon, ont un differendu avec le couvent de Hauterive, au sujet de l'usage des terres, pres et forêts du Daseley appartenent au dit couvent; le litige est applani au moyen d'un arbitrage auquel donnent leur consentement: Dame Isabelle, mere de Guillaume, les freres de ce dernier, Rodolphe, Jacques et Ulrich, ainsi que les freres de Pierre, Guillaume, Nicolas et Ulrich; 1V.1263 (RM 544.- ALF: Hauterive 1. suppl. no. 9).
- 1269/70 Guillaume et son frere Rodolphe de Vilar, donzels, sont temoins d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Conrad seigneur de Maggenberg et son fils Ulrich; Lendemain du dimanche Oculi (9 ou 10.111.) 1269 (70 n.s.) (RM 585.- ALF: Nobil. Altarp. 1 132)
- 1272 Guillaume et son frere Jacques dits de Vilar, donzels, du consentement de leurs epouses, appelees toutes deux Bertin, et de Nyuchin, veuve de leur frere Rodolphe, donnent au couvent de Hauterive un cens de 10 sols a prelever sur la moitie du fief de Torny, ainsi que 13 u. a prelever sur un chesal sis a Neyruz; S. Pierre aux liens (1.VIII) 1272 (RM 615.- ALF: Hauterive G 8)
- 1275 Isabelle veuve de Jaquin de Chavannez vend en franc alleu pour le prix de 8 lb. laus. a Guillaume de Vilar, donzel, bourgeois de Fribourg, divers biens sis a Neyruz; Ve. f.erie ap. dimanche de l'Annonciation (28.111) 1275 (RM 647.- ALF: Hauterive G 12)
- 1275 Perrète veuve de Guillaume de Granges vend a noble Guillaume de Vilar, pour le prix de 10 lb. laus. tout ce qu'elle possede a Neyruz; Jeudi ap. S. Nicolas (12.111) 1275 (RM 655.- ALF: Hauterive G 13)
- 1275/70 Ulrich seigneur d'Arconciel et d'Arberg vend a Guillaume de Vilar, donzel, pour le prix de 10 lb. laus. tout ce qu'il possede a Neyruz; Ve. f.erie av. chaire de S. Pierre 1275 (21.11.1270 n.s.) (RM 664.- ALF: Hauterive G 11)
- 1276 Anselme d'Illens, de Fribourg, transforme en un franc alleu, en faveur de noble Guillaume de Vilar le tènement que tient de lui Rodolphe Alamant a Neyruz; Lendemain de Ste. Marie-Madeleine (23.VII) 1276 (RM 678.- ALF: Hauterive G 14)
- 1277/78 Guillaume, fils de feu le chevalier Guillaume dit de Vilar, de Fribourg, reconnaît qu'il n'a pas le droit d'avouerie sur les biens de Neyruz qu'il a achetés a feu Ulrich sr. d'Arberg, contrairement a ce qu'il pretendait, 1.1277 (78 n. s.) (RM 697.- ALF: Hauterive G 15).

- 1279 Willelme de Vilar, donzel, est témoin d'une vente d'Henri coseigneur de Grunenberg, chevalier et d'Isabelle de Prez son épouse, en faveur de Pierre Divitis, bourgeois de Fribourg, V.1279 (RM 715.- AEF: Alte Landschaft B 557 FRB TB 259)
- 1279 Isabelle veuve de Jacques de Chavannes et leur fils Pierre vendent en franc alleu pour le prix de 9 lb. laus. et 4 sols à Willelme de Vilar tout ce qu'ils possèdent à Neyruz, VII.1279 (RM 716.- AEF: Hauterive G 17)
- 1280 Alys fille de feu Willelme de Cottens vend à Willelme de Vilar, donzel, pour 60 sols laus. tout ce qu'elle possède à Neyruz, S. Andre (30.11) 1280 (RM 727.- AEF: Hauterive G 18)
- 1285 Willelme Achart de Vilar la Terroil, donzel, achète des fils de Pierre de Nirus son alleu sis à Nirus (Neyruz) pour le prix de 11 lb. laus., 1285 (RM 707.- AEF: Hauterive G 19)
- 1287 Ularicus Rufus de Corbières, Prêtre sa femme et Girold frère d'Ularic vendent en franc alleu, pour le prix de 8 sols laus. à Willelme de Vilar tout ce qu'ils possèdent à Neyruz, IV.1287 (RM 772.- AEF: Hauterive G 20)
- 1289 Aymo de Vilar le Comte résigne entre les mains de Willelme de Vilar, donzel, fils de feu le chevalier Willelme de Vilar, et pour le prix de 60 s. laus. tout le fief qu'il tenait de ce dernier au village de Neyruz; lendemain de S. Andre (1.11) 1289 (RM 790.- AEF: Hauterive G 21)
- 1291 Pierre, chevalier, fils de feu Jocelin de Pont, notifie qu'ayant acheté de Willelme de V. donzel, fils de feu le chevalier Willelme, pour le prix de 120 lb. laus, tout ce que ledit Willelme possédait à Neyruz, il lui accorde, à lui et à ses héritiers, le droit de rachat, pour le même prix; Veille de Pentecôte (9.V) 1291 (RM 817.- AEF: Hauterive G 22) M.F.I.C.
- 1292 Alys fille de feu Willelme de Cottens vend à Willelme de Vilar, donzel, pour le prix de 7 lb. laus. tout ce qu'elle possède en patrimoine dans le territoire de Neyruz; mercredi av. S. Gall (14.1) 1292 (RM 832.- AEF: Hauterive G 23)
- 1293 Willelme de Vilar appose son sceau, en V.1293 (RM 836.- AEF: Hauterive, II. suppl. 71)
- 1293 noble Willelme de V., bourgeois de Fribourg, donzel, / au feu. Willelme chev. /  
au consentement de Berta son épouse, vend au couvent de Hauterive, pour le prix de 200 lb. laus., tout ce qu'il possède dans le village et territoire de Neyruz, XII.1293 (RM 845.- AEF: Hauterive G 25 D.- PAB Ia 25)
- 1294 Willelme uit de Vilar, donzel, bourgeois de Fribourg, après avoir vendu au couvent de Hauterive tout ce qu'il possédait à Neyruz, s'engage à lui faire parvenir l'approbation de cette vente par Ularic (son fils), moine à Payerne; samedi ap. l'assention (29.V) 1294 (RM 850.- AEF: Hauterive G 26) N.B. Cet acte porte le sceau de Willelme.

- 1298/99 Willelme de Vilar, donzel, pour payer ses dettes urgentes, vend au couvent de Hauterive, pour le prix de 80 lb.laus., la jouissance qu'il s'était réservée sur les biens qu'il lui avait vendus à Neyruz pour 200 lb.laus. (11.1298 (99 n.s.) (M 891.- M.F: Hauterive G 28)
- 1290 Willelme donzel dit de Vilar appose son sceau, 1290 (M 874- M.F: Hauterive G 27)
- +av. 1300<sub>01</sub> Willelme de Neyruz, donzel, et Agnes son épouse, confirment au couvent de Hauterive la vente qu'Alix, soeur de Willelme de Neyruz, fit à feu Willelme de Vilar le Terriol, donzel, de toutes les possessions qu'elle avait à Neyruz, 1.1300 (01 n.s.) (M 911.- M.F: Hauterive G 31)
- (1302) Willelme et Jacques de Terriens, donzels, renoncent en faveur du couvent de Hauterive, à toutes leurs prétentions sur les biens de Neyruz vendus à Hauterive par "leur nomme" Willelme de Vilar, bourgeois de Ribourg, 1V.1302 (M 916.- M.F: Hauterive G 32)
- 1272 Willelme et Jacobus de Vilaro, frères, sont témoins de la remise d'un fief par Jacques feu le chevalier Ulrich de Schönfels à Cuno de Helfenstein, 5e.férie après le dimanche Jubilate (19.V.) 1272 (FRB III, 18)
- 1275/6 Borcard de Bennewile, donzel, et Pierre, clerc, frère dudit Borcard, sont témoins de la vente faite par Uldric seigneur d'Arconciel et d'Arberg de ses biens et de l'avouerie de Neyruz, pour le prix de 18 lb.laus. en faveur de Willelme de Vilar, donzel, 6e.férie avant la Chaire de S.Pierre (21.II.1275(1276 n.s.) (FRB III, 169)
- 1277 Willelme et Jacques de Vilaro, donzels, frères, sont témoins d'une déclaration d'Otto de Helfenstein, donzel, S.Maurice wr ses compagnons martyrs (22.IX) 1277 (FRB III, 213)

- 1263 Rodolphe, Jacques et Ulric de Vilar donnent leur consentement a un arbitrage applanissant un différend survenu entre leur frere willelme de Vilar et le couvent de Hauterive au sujet d'un droit d'usage, 1V.1263 (Rn 544.- AEF: Hauterive 1.suppl. 9)
- 1269/70 willelme et son frere rodolphe de Vilar, donzels, sont temoins d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Conrad seigneur de Maggenberg et par son fils Ulric; Lendemain du dimanche Oculi 1269 (9 ou 10.111.1270 n.s.) (Rn 585.- AEF: nobil.Altarip.1 132)
- +av.1272 Hychin, veuve de rodolphe de Vilar, donne son consentement a une donation en faveur d'Hauterive faite par willelme et Jacques de Vilar, freresaudit rodolphe; S.Pierre aux liens (l.VIII) 1272 (Rn 615.- AEF: Hauterive 4 8)

- 1203 Rodolphe, Jacques et Ulrich de Vilar donnent leur consentement a un arbitrage applanissant un différend existant entre Willelme de Vilar, leur frere, et le couvent de Nauterive, au sujet d'un droit d'usage, 1V.1203 (M 544.- AEF: Nauterive, 1.suppl. 9)
- 1272 Willelme et son frere Jacques dits de Vilar, donzels, du consentement de leurs epouses, nommees toutes deux Bertin, et de la veuve de leur frere Rodolphe, donnent au couvent de Nauterive un cens de 10 sols a prelever sur la moitié du fief de Tornay, ainsi qu'un cens de 13 deniers a percevoir sur un chesal sis a Neyruz, S.Pierre aux liens (1.VIII) 1272 (M 615.- AEF: Nauterive G 8)
- 1272 Vuillelme et Jacobus de Vilario, frères, sont témoins de la remise d'un fief par Jacques feu le chevalier Ulrich de Schönfels à Cuno de Helfenstein, 5e.férie ap.Dimanche Jubilate (19.V) 1272 (FRB III, 18)
- 1277 Vuillelme et Jacobus de Vilario, donzels, frères, sont témoins d'une déclaration d'Otto de Helfenstein, S.Maurice et ses compans martirs (22.IX) 1277 (FRB III, 213)

- 1242 Uldric, fils de willelme, donne son consentement a une donation faite en faveur du couvent de nauterive par Pierre seigneur de Vilar, son grand-pere, 1242 (RH 423.- AEF: Illens 47)
- 1263 Rodolphe, Jacques et Uldric de Vilar donnent leur consentement a un arbitrage mettant fin a un différend existant entre willelme de Vilar, leur frere, et le couvent de nauterive, au sujet d'un droit d'usage, IV.1263 (RH 544.- AEF: nauterive, 1.suppl.9)
- 1267 Uldric de Vilar est temoin d'une vente faite par Jehan de Dietisberg en faveur du couvent de la malgrauge; Lundi av. S. Jean-Baptiste 1267 (AEF: malgrauge VIII/2)
- 1277 Uldric de V. donzel confesse devant l'avoyer et les consuls de Fribourg qu'il a reçu en fief, de l'evêque de Lausanne, suivant les coutumes de la romanie, 30 sols de cens sur les terres de Pensier, IV.1277 (MOR ALA No.1868)  
*SDL II. 48* *24. 1. 1911 de 1911.*



- 1242 Pierre, fils de Pierre de Vilar, donne son consentement a une donation faite au couvent de Hauterive par Pierre seigneur de Vilar, son grand-pere, 1242 (ms 433.- AEF: liiens 47)
- 1248 Guillaume de Vilar, chevalier, et Pierre de Vilar sont temoins d'une donation fait en faveur du couvent de Hauterive par Conrad de Maggenberg et sa femme Brunessent, 1248 (ms 473.- AEF: Hauterive, 1.suppl.64)
- 1256 Pierre de Vilar, chevalier, du consentement d'Agnes, son epouse, et de tous ses enfants, donne au couvent de Hauterive un cens de 12 sols laus. à percevoir sur son alleu d'Autigny, VII.1256 (ms 505.- AEF: Hauterive 11.suppl.24)
- 1263 Guillaume et Pierre, coseigneurs de Vilar le Terroir, ont un différend avec le couvent de Hauterive au sujet du droit d'usage sur les terres, pres et forêts du baseley appartenant audit couvent; ce différend fut applani en 1V.1263 (ms 544.- AEF: Hauterive 1.suppl.9)
- +av.1282 Pierre mourut av.1V.1282, époque a laquelle son fils Uldric est dit "fils de feu Pierre" (ms 746.- AEF: Nobil. altarip.11 103)

1203 willelme, Nicolas et Oldric donnent leur consentement a  
un arbitrage mettant fin a un differend existant entre  
leur frere Pierre de Vilar et willelme de Vilar, d'une  
part, et le couvent de hauterive, d'autre part, 1V.1203  
(n<sup>o</sup> 544.- adf: hauterive, 1.suppl.9)

- 1263 Willelme, Nicolas et Ulrich donnent leur consentement a un arbitrage mettant fin à un différend existant entre leur frère Pierre de Vilar et willelme de Vilar, d'une part, et le couvent de Hauterive, d'autre part, IV.1263 (n° 544.- AEF: Hauterive, 1.suppl.9)
- 1298 Nicolas de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, vend à l'Hôpital de Fribourg ses 2 moulins bâtis sous le même toit, sis en la vallée du Gorttétou, sous la condition qu'à chaque changement de seigneur on doive donner audit seigneur 2 paires de gants blancs d'une valeur de 6 deniers laus., et ce au prix de 140 lb.laus., VI.1298 (AEF: Hôpital II, 707)

1263 willelme, Nicolas et Ulric donnent leur consentement a un arbitrage mettant fin à un différend existant entre leur frere Pierre de Vilar et willelme de Vilar, d'une part, et le couvent d'Hauterive, d'autre part; IV.1263 (nl 544.- AEF: Hauterive, 1.suppl.9)

1242 Pierre, seigneur de Vilar, du consentement de ses fils Vuillelme et Pierre et de leurs enfants, Ulric et Pierre, fait une donation au couvent d'Hauterive, 1242 (AEF: Titres d'Illens 47)

- 1294      willelme dit de Vilar, onzel et bourgeois de Fribourg, apres avoir vendu a Hauterive tout ce qu'il possedait a Neyruz, s'engage a lui faire parvenir l'approbation de cette vente par Uldric de Vilar, moine au prieuré de Payerne; Samedi ap.l'Ascension (29.V) 1294    (RH 850.- AEF: Hauterive G 26)
- 1298/99    Frère Uldric de Vilar, moine de Payerne, confirme la vente que son père willelme de Vilar a faite de ses possessions de Neyruz en faveur du couvent de Hauterive, 11.1298 (99 n. s.)    (RH 892.- AEF: Hauterive G 29)

1256 Pierre de Vilar, chevalier, du consentement d'agnès son épouse et de tous ses enfants, donne au couvent de Hauterive un cens de 12 s.laus. a percevoir sur son alleu d'autigny, VII.1250 (N<sup>o</sup> 505.- ref: Hauterive II. suppl. 24)

N.B. Parmi ces enfants se trouvent certainement Uldric (17) et peut-être Girard, Conon, Willinus et Jacques (18-21).

- 1282 Uldric de Vilar, donzel, fils de feu le chevalier Pierre, et son epousa Mychina de Richasperg, fille de feu Conon, bourgeois de Fribourg, vendent en pur et franc alleu au couvent de Hauterive tous les droits qu'ils possèdent a Marly-le-Petit, en terres, cheseaux, forêts etc.. Ils donnent en outre deux prés sis a Zenuva sur lesquels les religieux percevaient déjà un cens de 16 sols que feu Pierre de Vilar, dit Acnars, pere dudit Uldric leur avait assigné pour l'ouder son anniversaire. Ils donnent tous ces biens a la condition de pouvoir demeurer leur vie durant dans la maison d'Hauterive, a Fribourg, lui avec les religieux, elle avec Dame Ferrete de Richasperg, VI.1282 (RH 740.- MEF: nobil.Altaripii 103)
- 1302 Uldric de V., donzel, possède un pré a Marly-le-Petit, accense par le couvent de Hauterive a Uldric de Marly, pré donnant quatre fauchees; 1302 (RH 920.- MEF: Repert.litt. Alteripe, L 129 f.42)
- +av.1320 Les heritiers de feu Uldric de V. donzel possèdent un champ a Moncor près de Villars; Dimanche av.S.Jean-baptiste (22.VI) 1320 (RH 1086.- MEF: Hauterive, II.suppl.107)
- 1327/28 L'abbé et le couvent de Hauterive notifient qu'Aline (de Vuippens), veuve d'Uldric dit de Vilar, donzel et bourgeois de Fribourg, avec l'autorisation de Rolet dit de Vuippens, bourgeois de Fribourg, son frere et avoue, de l'avis des fils d'Aline, Ferrou et Marguerite, elle a donné au couvent de Hauterive un cens de 12 sols pour son anniversaire et celui de son mari, à prélever sur sa grange de Fribourg, sise à la Neuveville, à côte de la grange de Guillaume de Vilar, donzel; toutefois, les religieux en accordent le droit de rachat pour le prix de 12 lb.iaus. au mois de III., avant l'annonciation 1327 (1-24.III.1328 n.s.)
- 1291/92 Accomodement au sujet d'un homicide, entre Jehan d'Essertines et ses adhérents, d'une part, et le donzel Ulric de Vilar, habitant Fribourg, et ses adhérents, d'autre part, Jeudi ap.octave de la Purification de la Vierge Marie (14.II) 1291 (1292 n.s.) (MDR X XIX No.2156.- RDF No.47)

Girard de Vilar, cure de Romont, appose son sceau a un acte de 1294; il était encore cure de Romont en 1296, 1302, 1308 et 1325 (PAD Romont p.477)



+av.1337 Canon de Vilar mourut avant A.1337 , époque a laquelle son fils est appele etienne fils de feu Canon (A.M.F: numé-  
liment carton 40 No.23)

+av.1340

Willinus de Vilar, chevalier, mourut avant VI.1340, époque à laquelle ses enfants sont appelés willinus, cure de Duens, Rodolphe et Nicolas, fils de feu willinus chevalier (AEF: Augustins C 27.-PAD Guin p.110)

1333-

*Nicolas de Basilia, clerc, libère Wilhelm von Wiler, chevalier, et Ogierus Ratha, bourgeois de Fribourg, de l'emprisonnement qu'ils lui ont fait subir à Savolles et promet de ne pas s'en venger, 21. III. 1333 (FRB Villars 95.- AEF= Stadtsachen A 13) -*

- 1301 Willinus de Vilar est l'un des arbitres lors d'un différend relatif à la démarcation et à la jouissance des communs de la ville de Fribourg, 1.XII.1301 (AEF: Stadtsachen B, 2)  
N.B. la date du 2.XII.1301 est donnée par un autre acte, (AEF: Stadtsachen A, 6)
- 1321 Wilhelm de Wilere (probablement le même personnage), donzel, est témoin d'une déclaration des deux Jehan de La Roche, frères, donzels, Jeudi ap.S.Jacques apôtre (30.VII) 1321 (FRB V, p.244)

- 1313-30 Jacques de Vilar, vice-doyen de Fribourg, jure de la Cour de Lausanne, est cure de Courtion de 1313 a 1336 (PAD Courtion p.401)
- 1322 Jacques de V., cure de Courtion et vice-doyen de Fribourg est témoin le mardi ap.Ste.Madeleine 1322 (Fonds Clement-Remy no.9)
- 1323 Jacques de V. cure de Courtion, Jacques Divitis bourgeois de Fribourg arbitrent un différend survenu entre Pierre Divitis, abbe de Nauterive, et Jacques de Vilar, cure de Villars et neveu de Jacques de V. curé de Courtion; VII des lres de AI (7.AI) 1323 (RH 1050.- AEF: Nauterive VII 9)
- 1329 Jacques de V., cure de Courtion, jure de la Cour de Lausanne, demande a ladite Cour d'apposer son sceau a un acte, IV.1329 (Ml III2.- AEF:Nauterive, II.suppl.III)
- 1313-27 Jacques de Vilar est vice-doyen de Fribourg, cité en 1313 et 1327 (MDR VIII<sup>2</sup>, 168)
- 1322 Jacques de Vilar, curé de Courtion et vice-doyen de Fribourg, est témoin d'une déclaration d'Henri de Matran, ancien vicaire de Corbières, Mardi ap.Ste.Madeleine 1322, No.2 (AEF: Répertoire des Arch.des cures de Corbières et Hauteville)
- 1326 Jacques de Vilar, curé de Courtion appose son sceau à une déclaration de Rudolph de Rümelingen, VIII.1326 (FRB V, p.521)
- 1327 Jacques, curé de Courtion et vice-doyen de Fribourg, est témoin de l'acte par lequel le Comte Eberhard de Kibourg rejette la sentence arbitrale qui attribuait l'avouerie de Rapperswyl au couvent de Frienisbert, Mardi avant D.Grégoire, pape (10.III) 1327 (a.Nativ.) (FRB V, p.548-49)
- 1346 Jacques de Vilar est doyen de Fribourg, 1346 (MDR VIII<sup>2</sup>, 168)

- 1327/28 Perrou et Marguerite, enfants d'Aline veuve d'Uldric dit de Vilar, donnent leur consentement à une donation en faveur du couvent de Hauterive faite par leur dite mère; mois de III.av.l'Annonciation 1327 (1-24.III.1328 n.s.) (RH 1102.- AEF: Hauterive, 1.suppl.117)
- 1340/41 Pierre de Vilar, chevalier, bourgeois de Fribourg, est témoin d'une vente faite par Pierre de Marly en faveur du couvent de Hauterive, 1.1340 (41 n.s.) (RH 1257.- AEF: Nobil.Altarip. 1 150)
- 1355 Pierre de Vilar, chevalier, bourgeois de Fribourg, notifie qu'Alexia (Alina!) sa mère ayant donné aux religieux de Hauterive un cens de 12 sols laus., payable à l'anniversaire de son père Uldric, à percevoir sur sa grange de la Neuveville à Fribourg, transporte ce cens sur sa maison de pierre sise près de l'église S.Nicolas, entre celle de Jacques Divitis et celle des frères Rodolphe et Nicolas de Vilar, VII.1355 (RH 1410.- AEF: Hauterive, 1.suppl.149)
- 1351 Pierre de Vilar, de Fribourg, reconnaît avoir reçu de feu Vuillelme coseigneur d'Estavayer, la somme de 240 lb.laus. pour la dot de sa femme, Mermète d'Estavayer, fille dudit Vuillelme; Jeudi ap.S.Barthélemy 1351 (AT: Baronnie de Vaud 19, Estavayer No.54)
- 1378 Veuve de Pierre de Vuillens, Mermète d'Estavayer testa le 3.XI. 1378 (DGGE p.112, d'après une note du pasteur Olivier)
- 1335 Pierre de Vilar, chevalier, vend à Pierre dit de Praroman, forgeron de Fribourg, en fief plain et direct 6 tènements sis rière Courtepin, pour le prix de 170 lb.laus., IX.1335 (AEF: Hôpital, Munat No.99)Hôpital I, 682)
- 1350 Douze bgs.de Fribourg, dont Bierre de Vilar, chevalier, Rodolphe et Nicholaus de Vilar, donzels, reconnaissent avoir reçu 25 lb. de la ville de Morat comme indemnité à la suite de la guerre d'Everdes, 5.XI.1350 (Walti, Stadtrecht von Murten, p.35)
- 1354 Pierre de Vilar, chevalier, de Fribourg, vend à la Grande Confrérie quelques tènements sis rière Cormagens et Cutrewyl, pour le prix de 70 lb.laus., XII.1354 (AEF: Grande Confrérie 133)
- 1357/58 Kuenzinus dit de Bodoleyr, résidant à Fribourg, reconnaît devoir à n.Pierre de Vilar, chevalier. bgs.de Fribourg, la somme de 60 sols laus., 16.III.1357 (1358 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.80)
- 1358 Pierre de Vilar, chevalier, est témoin d'une vente faite par Jacques fils de Jacques Divitis en faveur de Conon de Granvilar, 11.VIII.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.90)
- 1363 Pierre de Vilar, donzel(!) est témoin avec Borcard de Ruppe, frère Henri de Chastonaye O.P. de Lausanne, et d'autres, 18.III.1363 (FRB VIII, 492)

- 1324 Pierre de Vilar, moine au couvent de Payerne et recteur de Chandon et d'Autafond, passe une quittance à l'Ordre de Malte qui, pour la terre de Magnedens, lui devait un cens de 2 sols et 6 deniers, cens qui par suite d'échange tomba à la charge de l'Hôpital de Ste. Marie de Fribourg, XII.1324  
(AEF: Commanderie 54)

Vilar

21<sup>ter</sup> - N.N.(filia)

1334/4

Agnès de Soucens, veuve de Jehan de Thüdingen dit Velga,  
lègue par testament à la fille (NN.) de Nicolas de Wilere,  
moniale au Couvent d'Interlaken, 5 sols de monnaie blanche,  
S.Blaise (3.II) 1333 (1334 n.s.)  
FRB VI, p.37)

1-

1327/1328

Perrod et marguerite, enfats d'Aline veuve d'Oldric dit  
de Vilar, donnent leur consentement a une donation en fa-  
veur du couvent de nauterive faite par leur dite mere;  
mois de iii.av.l'annonciation 1327 (1-24.iii.1328 n.s.)  
(RH 1102.- MS:nauterive, 1.suppl.117)

- 1323 Un désaccord ayant surgi entre Pierre Davitis, abbé de Hauterive, et Jacques de Vilar, cure de Villars(s/Glâne), du fait que ce dernier avait coupé du bois dans les forêts du monastère, on eut recours à un tribunal d'arbitrage composé de Jacques de Vilar, curé de Courtion, oncle dudit curé de Villars, et de Jacques Davitis bourgeois de Fribourg; ces arbitres décidèrent que le curé de Villars n'avait pas le droit de couper du bois dans les forêts du couvent; VII des lues de XI (7.XI) 1323 (RH 1050.- AEF: Hauterive VII 9)
- 1331 D. Jacques de Vilar, cure de Frutigen, et d'autres, sont chargés de poser des bornes au territoire de Villars ensuite d'un différend surgi entre le couvent de Hauterive et les seigneurs de Villars; S. Laurent (10.VIII) 1331 (RH 1129 AEF: Hauterive VII 10)
- 1342 D. Jacques de Vilar, cure de Frutigen, tuteur et avoué spécial de Hermète veuve de Jehan dit de Hauterive et de ses enfants, leur donne son consentement à une vente qu'ils l'ont en faveur du couvent de Hauterive; 20.V.1342 (RH 1278.- AEF: Hauterive K 16)
- 1344 D. Jacques de V., cure de Frutigen, est recteur de la Confrérie de la Conception de Notre-Dame de Fribourg, VIII.1344 (Arch. Chapitre S. Nicolas: Donations frib.)
- 1345 Jacques de Biliens, vicaire général de l'évêque de Lausanne, charge D. Jacques de Vilar, cure de Frutigen, de mettre Hugues wagon en possession corporelle de la cure de S. Nicolas de Fribourg par la pulsation des cloches et la tradition des livres et des clefs de l'église; Jeudi ap. S. André 1345 (AF 1924 p. 263.- RHF III p. 90, 91)
- 1332-1349 Bien que curé de Frutigen, D. Jacques résidait à Fribourg; il apposa son sceau à de très nombreux actes:
- 17.VII.1332 (RH 1155.- AEF: Hauterive D 25)  
VII.1332 (RH 1154.- " 2 D 23)  
XII.1337 (" 1223.- " " 1.suppl.132)  
4.X. 1338 (" 1233.- Maigrauge 30)  
II.1338 (9) (RH 1239.- AEF: Haut. II.suppl.119)  
2.II.1341 (2) (" 1265.- " " A 12)  
II.1341 (2) (" 1266.- " " II.suppl.122)  
2.III.1341 (2) (" 1271.- " " K 13)  
21.III.1341 (2) (" 1272.- " " K 14)  
27.IX.1342 (RH 1281.- Hauterive G 30)  
9.XI.1342 (" 1283.- " § E 10)  
5.IV.1343 (" 1289.- BCF: Cop.J.de Canali, L 131 A f.12v)  
12.IV.1343 (" 1290.- AEF: Hauterive K 18)  
VII.1343 (" 1294.- " " K 19)  
VII.1343 (" 1296.- " " K 20)  
31.I.1343 (4) (RH 1301.- AEF: Hauterive D 30)  
II.1344 (RH 1308.- AEF: Hauterive, 1.suppl.136)  
17.IV. 1344 (" 1309.- BCF: Cop.J.de Canali, L 131 A f.14)  
18.VII.1344 (" 1313.- AEF: Hauterive D 10)  
8.VIII.1345 (" 1320.- " " G 38)  
5.XI. 1345 (" 1321.- " " K 24)  
10.III.1346 (7) (RH 1325.- AEF: Hauterive G 39)  
19.II.1347 (8) (" 1340.- " Biliens 20)  
20.III.1346 (7) (" 1342.- " Hauterive K 26)



12.I.1347 (8) (RH 1357.- AEF: Hauterive n 27)  
16.II.1347 (8) (" 1359.- " " D 32)  
31.V.1348 (RH 1365.- AEF: Hauterive n 36)  
17.I.1348 (9) (RH 1380.- AEF: Hauterive n 31)

-- Jacques de Vilar semble bien avoir été chanoiné de Lausanne  
(MDR VIII<sup>2</sup> p.463)

- 1333 Jacques de Vilar, curé de Frutigen, intervient personnellement avec d'autres dans la querelle surgie entre Berne et les frères Jehan et Jacques coseigneurs d'Estavayer, ffeu Rolin, et Pierre et Catherine ffeu Perrod coseigneur d'Estavayer, IX.1333 (FRB VI, p.71)
- 1335 Jacques de Vilar, curé de Frutigen, appose son sceau à une renonciation du donzel Henri coseigneur de La Roche, en faveur du couvent d'Interlaken, X.1335 (FRB VI, p.224)
- 1336 Jacob von Wyler, curé de Frutigen, appose son sceau, et ce à la demande de Ruff von Wippingen qui n'en avait pas, III.1336 a.Nativ. (FRB VI, p.273)
- 1338 Jacques de Vilar, curé de Frutigen, est témoin d'une donation de Richard de Maggenberg en faveur de la Maison Teutonique de Köniz, 10.II.1338 a.Nativ.)
- 1344 Jacob de Vilar, curé de Frutigen, autorise, au bon de l'évêque de Lausanne Gaufredus, la consécration des chapelles de la Nidegg, dans les murs de Berne, et de celle sise "in der Enge"; document auquel il appose son sceau, S.Benoit (21.III)1344 a.Nativ. (FRB VII, 22)
- 1345 Jacob von Wiler, curé de Frutigen, est d'une vente de Richard de Maggenberg curé de Belp, en faveur de la Mison de l'Ordre Teutonique de Köniz, Mercredi av. la Chandeleur (26.I) 1345 a.Nat. (FRB VII, 81)
- 1345 Jacques de Vilar, curé de Frutigen (Frutenges), est chargé par Jacques de Billens, vicaire général, d'installer le nouveau curé de Fribourg, Hugo Wegen, chapelain de Fribourg, Jeudi ap.S.André apôtre 1345 (AEF: Geistliche Sachen 7)
- 1346 Jacobus de Villario, curé de Frutigen, doyen de Fribourg, commissaire d'Amon de Cossonay, vicaire général de Lausanne, se déclare d'accord avec les ordonnances des visiteurs de l'évêque envers le couvent d'Interlaken, S.Luc évêque(18.X) 1346 (FRB VII, 211)
- 1367 C'est peu-être lui: Jacques von Wyler cède la moitié de la dime de Englartswile à Pierre de Chénens, 14.XI.1367 (AEF: Anciennes Terres 219)

1337 Stephanus, fils de feu Conon de Vilar, et consorts, vendent pour le prix de 18 lb. laus. à wicoert Sutor, de Bulle, diverses terres jouttes les terres de l'eglise de Bulle, de Jehan bâtard de La Roche, du chevalier Rodolphe de Bulle, ainsi qu'un tiers d'une maison sise a Bulle, "in veteri castro", A.1337 (AAR: Humilimont, carton 40, No.23)

- 1340-58 D. Willinus de Vilar est cure de Guin de 1340 a 1358 (PAD Guin p.110)
- 1340 Willinus, cure de Guin, Rodolphe et Nicolas, freres, fils de feu Willinus de Vilar, chevalier, achètent à Jehannète de Blonay, veuve de Rodolphe de Vuippens, et à Jehan leur fils, un jardin sis de l'autre côté du pont Donna Mari, a Fribourg, sous la cense de 5 lb.laus., VI.1340 (PAD Guin p.110.- REF: Augustins C 27)
- 1342 D. Willielme de V., cure de Luens, appose son sceau à une vente faite en faveur du couvent de Hauterive par Mermète veuve de Jehan dit de Hauterive et ses enfants, de l'aveu de D. Jacques de Vilar, cure de Frutigen, leur tuteur et. avoué special, 20.V.1342 (RH 1278.- REF: Hauterive A 10)
- 1348/49 D. Willielme de V., cure de Luens appose son sceau (conserve) 14.II.1348 (49 n.s.) (RH 1383.- REF: Hauterive A 32)
- 1356 D. Willielme de Vilar, ~~curé~~ cure de Luens, appose son sceau (conservé) 10.X.1356 (RH 1422.- REF: Hauterive I. suppl. 152)
- 1358/59 id. 22.II.1358 (9 n.s.) (RH 1440.- REF: Haut. I. suppl. 153)
- 1358/59 id. 15.III.1358 (9 n.s.) (RH 1441.- REF: Fonds Fivaz)
- 1358 Le cure Guillaume de Villars et ses freres, Rodolphe et Nicolas, fils de feu Guillaume, vendent une grange et une place près de la porte de Morat, 1358 (PAD Guin 110)  
RDF T. II. p. 199.
- 1356 Vuillielme de Vilar, curé de Guens (sic), appose son sceau, 8.XI.1356 (RFB VIII, p56)
- 1357 Wilhelm von Wiler, curé de Guin, appose son sceau le Mardi avant S. Georges (18.IV) 1357 (FRB VIII, 195)

- 1340 Les freres willinus, cure ue duens, Rodolphe et Nicolas fils ue feu willinus de Vilar, chevalier, achètent un jardin sis a Fribourg, de l'autre côté du pont Donna Mari, pour un cens de 5 lb.laus. a Jehanmete de Monay veuve de Rodolphe de Vuippens et à Jehan leur fils, VI.1340 (AEF: Augustins C 27.- PAD Guin p.110)
- 1355 Rodolphe, fils de feu willielme de Vilar chevalier, vend pour le prix de 100 lb.laus. et du consentement de son neveu D.willinus (de Vuicherens), cure de Villars, à Menzino dit Mendere, de Fribourg, sa quatrième partie de la dîme de Cutrewi, ainsi que divers autres biens, III.1355 (a.s.) (AEF: Maigrauge AVIII/7)
- 1355 Rodolphe de V. vend au couvent de la Maigrauge certaines dîmes rière Cutterwyl et Villard, III.1355 (AEF: Maigrauge XXXIII/37)
- 1355 Rodolphe et Nicolas de V., frères possèdent une maison sise a Fribourg, pres de l'église ue S.Nicolas, a côté de celle du chevalier Pierre ue Vilar, VII.1355 (An 1410.- AEF: Hauterive, 1.suppl.149)
- 1358 Le cure Guillaume de Villars et ses frères, Rodolphe et Nicolas, fils ue feu Guillaume, vendent une grange et une place sises près de la porte de Morat, 1358 (PAD Guin 110)
- 1360 Rodolphe de V. fait son testament par lequel il legue à sa nièce Jaquette tous ses biens sis a Villars, avec un droit de substitution en faveur du couvent d'Engelberg, pour le cas où elle mourrait sans posterité légitime, 10.VIII.1360 (AEF: Maigrauge AVIII/12 et XXXIII/1)
- 1355/56 Conrad dit de Bullo, cleric, ffeu Aubert dit de Bullo, reconnaît devoir aux frères Rodolphe et Nicolas de Vilar, donzels, bourgeois de Fribourg, la somme de 7 lb. et ... sols laus., 8.II.1355 (56 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.4)
- 1350 Douze bgs.de Fribourg, dont Pierre de Vilar, chevalier, Rodolphe et Nicholaus de Vilar, donzels, reconnaissent avoir reçu 25 lb.de la Ville de Morat comme indemnité à la suite de la guerre d'Everdes, 5.XI.1350 (Welti, Stadtrecht von Murten, p.35)
- 1356 Aymon seigneur de Montagny reconnaît devoir à Rodolphe de Vilar, donzel, la somme de 19 lb.laus., 9.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.19 v.)
- 1356 Perrod dit dou .....do, bgs et résidant à Grandcour, confesse avoir mmodié de Rodolphe de Vilar et de Rodolphe de Duens, pour une année, la récolte des dîmes suivantes qu'ils possèdent au nom de Jaquète ffeu Me.Pierre Azonis et de Ysabelle ffeu Pierre Azonis, soit les dîmes de Vernay, Chevroux, Gletterens, Agnens, Valay, Chesard et Grandcour, 28.V.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.27)

- 1356/57 D.Pierre, curé de Tavel, à présent prieur siut procureur de la Confrérie de la Conception de la Bien Heureise Vierge Marie de Fribourg, accense à Rodolphe de Vilar, donzel, et à Rodolphe de Duens, bgs.de Fribourg, l certaine maison, soit grange sise aux Places, devant Fribourg, près de l'église S.Pierre, contre un cens de 5 sols laus., l.1356 (1357 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.58)
- 1360 Rodolphe de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, fait un codicille par lequel il déclare qu'au cas où sa nièce Jaquète venait à décéder sans descendance et que ses dits descendants meurent avant leur majorité, il donne toutes ses possessions, cens et biens sis au village de Wengeswile et au fenage dudit lieu, au couvent de femmes d'interlaken, 10.VIII.1360 (FRB VIII, 354)
- (1398/99) Nicolas de Wippens atteste que sa défunte femme Jaquète de Villar, décédée sans descendance, a hérité de son oncle Rodolphe de Vilar, mais qu'après sa mort ces biens devaient revenir au couvent d'Engalberg, de l'Ordre de S.Benoît; il cède donc ces biens audit Couvent d'Engelberg; le témcins de cet acte sont le chevalier Jehan, et Rolet, tous deux fils dudit Nicolas, 26.I.1398 (1399 n.s.) ( couvent de la maigrauge, tiroir XXXIII, No.2)

- 1340 Les frères Willinus, curé de Muens, Rodolphe et Nicolas, fils de feu le chevalier Willinus de Vilar, achètent un jardin sis a Fribourg, a Jehannète de Blonay, veuve de Rodolphe de Vuippens et a leur fils Jehan, VI.1340 (AEF: Augustinus C 27.- PAD Guin p.110).
- 1355 Les frères Rodolphe et Nicolas de V. possèdent une maison sise a Fribourg, près de l'église S.Nicolas, a côté de celle du chevalier Pierre de Vilar; VII.1355 (RM 1416 .- AEF: nauterive, 1.suppl.149)
- 1358 Le cure Guillaume de Villars et ses freres Rodolphe et Nicolas, fils de feu Guillaume, vendent une grange et une place pres de la porte de Morat, 1358 (PAD Guin 110) RDE T. II. p.144.
- 1355/56 Conrad dit de Bullo, cleric, ffeu Aubert de Bullo, reconnaît devoir aux frères Rodolphe et Nicolas de Vilar, donzels, la somme de 7 lb. et ... sols laus., 8.II.1355 (56 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.4)
- 1350 Douze bgs.de Fribourg, donz Pierre de Vilar, chevalier, Rodolphe et Nicholaus de Vilas, donzels, reconnaissent avoir reçu 25 lb.de la Ville de Morat, comme indemnité à la suite de la guerre d'Everdes, 5.XI.1350 (Welti, Stadtrecht von Murten, p.35)

- 1346 Jehan de Maggenberg, chevalier, donne a Conon de Vilar, fils de feu willelme, bourgeois de Fribourg, pour services rendus, l'avouerie de l'église de Munnewyl, 14.v.1346 (FAD vol.III p.268)
- 1349 Conon de V., recteur de la confrerie du S.Esprit, fait son testament; il donne 5 maisons sises a Fribourg a l'Hôpital de Fribourg; a la Grande Confrerie, il donne une propriete a Villars ainsi que l'avouerie de l'église de Munnewyl, 26.VIII.1349 (FAD vol.III p.268 inexact, voir di-des-sous)
- 1347/48 Cono dit de Vilar fait son testament; il donne à la Grande Confrérie de Fribourg 2 maisons ou granges sises devant la Porte de Morat, avec 2 jardins contigus, plus 4 poses de terre sises au territoire de Coursabeley (Coussiberlé), II.1347 (1348 n.s.) (AEF: Grande Confrérie 137)
- 1349 Par son testament, ~~1347~~ Cono de Vilar, recteur de la Grande Confrérie du S.Esprit, donne à l'Hôpital 4 maisons sises hors de la Porte de Morat, 1 maison au Petit-Paradis, 1 tènement sis à Villar, son droit de patronage de l'église de Ste.Marguerite de Munnewile, plus a maison de Fribourg, sise au Bourg, 6.VIII.1349 (AEF: Hôpital II, 57)

- 1360 Rodolphe de Vilar fait son testament par lequel il lègue à sa nièce Jaquète tous ses biens sis à Villars (s/Glâne), avec un droit de substitution en faveur du couvent d'Engelberg, pour le cas où ladite Jaquète mourrait sans postérité légitime, 10.VIII.1360 (AEF: Maigrauge XVIII-12 et XXIII-1)
- 1383 Le donzel Nicolas de Wippens, ffeu le chevalier Rodolphe, bourgeois de Fribourg, du consentement de Jaquète de Vilar son épouse, et sur le conseil de Jehan de Wippens son frère, chevalier, lègue à Rolet son fils naturel et émancipé, plusieurs cens et tènements, Vendredi ap.Ste.Catherine 1383 (AEF: Stadtsachen A, 112)
- +av.1396 Jaquète de V. mourut avant le 28.XI.1396, date à laquelle Nicolas de Vuippens était remarié à Jaquète Aczon (AEF: Reg.Not.12, fo.62 v.)
- 1398/99 Ensuite de la mort sans postérité de sa femme Jaquète de V. et du testament de Rodolphe de Vilar, Nicolas de Vuippens cède au couvent d'Engelberg tous les biens de sa dite femme, dont 3 tènements et 1 pré sis à Cormanon, 26.I.1398 (99 n.s.) (AEF: Maigrauge XXXIII-2)
- 1392 Vuillelme dit de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, résidant sur les Places, est garant d'un emprunt de 250 fl.de Florence contracté par Nicolas de Wippens, donzel, bgs.de Fribourg et par Jaquète sa femme auprès de Henslinus de Thüdingen, 24.IV.1392 (AEF: Reg.Not.9<sup>II</sup>, fo.185 v.)



-- Rodolphe f'ieu le chevalier willelme de Vilar, du consentement de son neveu D.Willinus, curé de Villars, vend divers biens pour le prix de 100 lb.laus. à menzino dit mendere, de Fribourg, 111.1355 (ALF: maigrauge 1111/7) ...  
Or, Willinus cure de Villars etait un Wicherens; on peut donc en conclure qu'une soeur /dont le nom n'est pas connu/ de Rodolphe de Vilar epousa le pere du cure de Villars. Il pourrait s'agir, semble-t-il, de Pierre Wicherens, chevalier, connu de 1302 à 1318 (voir genealogie de Vuicherens, no.8)

- 1364 Amonet dit de Bretignie, de Montagny doit a willelme de Vilar, donzel et bourgeois de Fribourg, un cens annuel d'une coupe d'avoine et d'un demi-chapon sur des terres sises à Prez, li.ii.1364 (RH 1471.- AEF: Alte Landschaft B. 14)
- 1391 willelme de V., donzel, est l'un des conseillers de Vuillelme de Treyvaux, avoué d'hauterive, 5.VIII.1391 (RH 1555.- AEF: Hauterive G 45)
- +av.1399 Dame francesia, veuve de willelme de Vilar, apparaît dans un différend surgi entre Théobald seigneur de Montagny et le couvent de Hauterive; elle possédait alors deux tenanciers à Moréaz; 19.VI/18.VIII.1399 (RH 1667.- AF 1928 p.203.- AEF: Alte Landschaft B 71)
- 1398/99 françoise, veuve de Vuillielle de Vilar, donzel de Fribourg, lègue à la Grande Confrérie de Fribourg un cens de 3 s.Laus., 8.II.1398 (1399 n.s.) (AEF: Grande Confrérie 157)
- 1373 vuillelme et Jacques de Thüdingen reconnaissent devoir à vuillelme de Vilar, bgs.de Fribourg, 20 florins d'or remboursables à la s.Jacques; leur caution est Girard Divitis, 7.vI.1373 (AEF: Reg.Not.20, fo.38)
- 1373 Jacob Divitis est garant d'une somme de 110 florins que vuillelme et Jacques de Luens promettent de payer à vuillelme de Vilar avant la prochaine s.Jean-Baptiste, 7.VII.1373 (RMS LA, 334.- AEF: Reg.Not.Nonans, fo.33 v.)
- 1378 willierme de Vilar, donzel et bgs.de Fribourg, vend en alleu, du consentement de françoise sa femme, à Conon fils de Nicolas Jaquers de Boesingen en la paroisse de Cormondes, tout un tènement que ledit Conon tenait de lui, ainsi qu'un autre tènement tenu par Berthinus Umscheiden, et de pour le prix de 42 lb.laus., 17.v.1378 (AEF: Reg.Not.1009, fo.10)
- 1379 vuillelme de Vilar est avoué de Grède veuve de Thomas Meyon et de Conon leur fils, 22.v.1369 (AEF: Reg.Not.1009, fo.43)
- 1383/84 Du consentement de vuillelme de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, Rodolphe diz Notis, ffeu Pierre Notis, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à vuillelme zer Lindsen, bgs.de Fribourg, 7 florins d'or pour achat d'un roncain noir payable à la fin mai prochaine, 12.II.1383 (1384 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.115)
- 1383/84 vuillelme de Vilar est témoin d'une reconnaissance de dette contractée par Jehan de Corpastour, résidant à l'interin, en faveur d'Ulli Favre, bgs.de Fribourg, 15.III.1383 (1384 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, f1.118)
- 1384 vuillelme de Vilar, bgs.de Fribourg, est témoin d'un accensement fait par Pierre de Silliero, ffeu Nicolas, à son nom et à celui de son frère Jehan, en faveur de Rolet Yverder, favre, 6.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.121 v.)

- 1384 Vuillelme de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, possède un bois à Zellenried, à côté de celui de Mensli Husers, 18.V.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.127 v.)
- 1385/86 Vuillelme de Vilar, donzel, est tuteur et avoué de Ruflinus ffeu Grède ffeu Conon de Lanton, bgs.de Fribourg, 3.II.1385 (1386 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.178 v.)
- 1389 Vuillelme dit de Wiler, donzel, bgs.de Fribourg, vend à Jacob Zur Kinden et à Willi de Heitenwile la coupe de la forêt de Gugelhalta, contenant 4 poses, pour le prix de 6 lb.laus., 26.VI.1389 (AEF: Reg.Not.9<sup>II</sup>, fo.34)
- 1390 Vuillelme dit de Heitenwile, bgs.de Fribourg, confesse que Vuillelme de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, doit à Willi zer Linden, bgs.de Berne, la somme de 20 sols laus., 3.V.1390 (AEF: Reg.Not.9<sup>II</sup>, fo.78 v.)
- 1392 Vuillelme dit de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, résidant sur les Places, est garant d'un emprunt de 250 florins de Florence contracté par Nicolas de Wippens, donzel, bgs.de Fribourg, et par sa femme Jaquète auprès de Henslinus de Thüdingen, 24.IV.1392 (AEF: Reg.Not.9<sup>II</sup>, fo.185 v.)
- 1393 Vuillelme de Vilar, donzel, Pierre Corpastour, l'ainé et Pierre Morsel sont nommés procureurs par le Chapitre des Cordeliers ensuite de la mauvaise administration du Couvent, 31.VIII.1393
- 1396 Vuillelme de Vilar, donzel, bgs.de Fribourg, est avoué spécial de Jaquète Aczon, femme de Nicolas de Wippens, 29-30.IX.1396 (AEF: Reg.Not.12, fo.40 v., 41 et 62 v.)

- 1364 Dom Pierre de Vilar, cure dudit lieu, est reçu bourgeois de Fribourg sur la moitié qu'il possède de la maison de Mermet Mechoula, sise au bourg, dans la rue du marché au détail, entre la maison de Jaquet Nerty, pelletier et celle d'Henri de Lozie, 8.A.II.1364 (AEF: Premier livre des bourgeois fo.141.- ABH XVI p.210)
- 1370 Dom Pierre est encore cure de Villars, 1370 (PAD Villars-sur-Glâne p.98)
- 1390 suite d'un arbitrage, il est convenu entre Pierre de Montagny-la-Ville, cure de Fribourg, et Pierre de Vilar, cure de Villars, en conflit au sujet de la dîme des noyales sur les grand'places de Fribourg, que chacun en percevrait la moitié, 10.IV.1390 (AEF: Augustins A 1.- AF 1923 p.271)
- 1370 Pierre de Vilar, curé de Vilar-le-Verroiraccence, du consentement de Jehan Huser, bgs. de Fribourg, patron de l'église de Villars, à Jacques et Pierre Divitis, fils d'Aymon, et à Jehan Divitis, leur tuteur, toute la dîme de cette église rière Pérolles et Cormanon, contre un cens de 20 sols laus., plus 10 coupes de Messeil et 8 d'avoine, Lundi avant S. Pierre aux Liens 1370
- 1414 Pierre von Vilar, curé de Vilar, et Hermann de Mattstetten, donzel, font une déclaration relative à Hensli Schindlers, de Biglen et à Henri son fils, meuniers, Dimanche avant l'Ascension 1414 (AEF: Reg.Not.31, fo.13 v.)

Vilar

33<sup>bis</sup> - \_\_\_\_\_Rodolphe III\_\_\_\_\_

1360 Rodolphe, fils de Pierre de Villar, fait une donation en faveur de la Léproserie de Bourguillon, 10.VIII.1360 (AEF: Léproserie 38)

- 1418 Jaquet Perrotet, bgs.de Fribourg, du consentement d'Anguilla sa femme, vend à Anthonie veuve de Willinus de Villar, donzel, demeurant à Fribourg, toute sa moitié d'une maison sise à Fribourg "eis Covent", derrière la chapelle de l'Hôpital, entre la maison des Béguines et celle de Dom Pierre Eviola, prêtre, et de Marguerite dite Menglua, pour le prix de 30 lb. laus., 11.X.1418 (AEF: Reg.Not.22, fo.173)  
N.B. Ce Vuillaume VIII pourrait être le fils de Vuillaume VII.
- 1418 Anthonie, veuve de Vuillaume de Vilar, donzel, havitant à Fribourg, reconnaît avoir reçu de Nuquillo Gambach, bgs.de Fribourg, la somme de 20 lb.laus., 14.XI.1418  
(AEF: Reg.Not.22, fo.182 v.)
- 1418/19 Anthonie, veuve de Vuillaume de Vilar, donzel, habitant à Fribourg, accense à Jaquot dit Quibau, de Middel, selon les us de Payerne, son tènement sis rière Middel, contre un cens de 14 coupes de moitié froment, mesure de Payerne, et 2 chapons, 25.II.1418 (1419 n.s.) (AEF: Reg.Not.22, fo.209)